



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

D.190

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

(09/95)

**TAXATION ET COMPTABILITÉ DANS
LES SERVICES INTERNATIONAUX
DE TÉLÉCOMMUNICATION**

**ÉCHANGE DE DONNÉES DE COMPTABILITÉ
DE TRAFIC INTERNATIONALE ENTRE
LES ADMINISTRATIONS UTILISANT
LA TECHNIQUE D'ÉCHANGE
DE DONNÉES INFORMATISÉ**

Recommandation UIT-T D.190

(Antérieurement «Recommandation du CCITT»)

AVANT-PROPOS

L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'Union internationale des télécommunications (UIT). Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

La Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (CMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'études à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution n° 1 de la CMNT (Helsinki, 1^{er}-12 mars 1993).

La Recommandation UIT-T D.190, que l'on doit à la Commission d'études 3 (1993-1996) de l'UIT-T, a été approuvée le 28 septembre 1995 selon la procédure définie dans la Résolution n° 1 de la CMNT.

NOTE

Dans la présente Recommandation, l'expression «Administration» est utilisée pour désigner de façon abrégée aussi bien une administration de télécommunications qu'une exploitation reconnue de télécommunications.

© UIT 1996

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
1 Introduction.....	1
2 Objet.....	1
3 Normes communes relatives aux données.....	1
4 Formats de présentation de message normalisés.....	1
5 Codes normalisés pour les données de référence.....	2
6 Procédure d'émission et de réception des données.....	2
Annexe A1 – Format de présentation du type tableau bidimensionnel pour les comptes téléphoniques et télex mensuels – Enregistrements détaillés.....	3
Annexe A2 – Format de présentation du type tableau bidimensionnel pour les comptes téléphoniques et télex mensuels – Sous-total et état de compatibilité.....	4
Annexe B – Format de présentation conforme à la norme EDIFACT pour les comptes téléphoniques et télex mensuels.....	5

ÉCHANGE DE DONNÉES DE COMPTABILITÉ DE TRAFIC INTERNATIONALE ENTRE LES ADMINISTRATIONS UTILISANT LA TECHNIQUE D'ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉ

(Genève, 1995)

1 Introduction

1.1 Il est courant que les Administrations échangent entre elles des données de comptabilité mensuelle relatives au trafic téléphonique, au trafic télex, au trafic télégraphique et aux services de transmission des données avec commutation par paquets, conformément aux Recommandations D.10, D.42 et D.170. Habituellement, cette comptabilité est effectuée trimestriellement ou mensuellement. Les comptes relatifs à un certain nombre d'autres services de télécommunication internationaux peuvent aussi être inclus dans la procédure de règlement des comptes de trafic.

1.2 La plupart des Administrations utilisent un système informatique pour établir les comptes mensuels relatifs au trafic sortant, comptes qui sont imprimés et ensuite transmis par courrier ou par télécopie aux autres Administrations. En outre, de nombreuses Administrations vérifient et enregistrent les données qui figurent dans les comptes mensuels relatifs au trafic entrant et qu'elles reçoivent d'autres Administrations en introduisant ces données dans leur système informatique. Certaines Administrations utilisent un système informatique pour établir les décomptes trimestriels ou mensuels ou vérifier et enregistrer les décomptes provenant d'autres Administrations.

2 Objet

2.1 L'objet de la présente Recommandation est de promouvoir un ensemble de normes communes relatives aux données, normes qui peuvent être utilisées par les Administrations pour l'échange des données comptables et de règlement des comptes de trafic au moyen de la technique d'échange de données informatisé (EDI) (*electronic data interchange*).

2.2 La technique EDI devrait permettre non seulement d'échanger ces données plus rapidement et dans de meilleures conditions de sécurité, mais aussi de réduire les coûts grâce à l'automatisation du procédé employé pour saisir les données provenant d'autres Administrations.

3 Normes communes relatives aux données

3.1 Les normes communes relatives aux données comportent un ensemble de formats de présentation de message normalisés pour l'échange des données de comptabilité et de règlement des comptes de trafic, ainsi qu'un ensemble de codes normalisés servant à identifier les rubriques des données de référence utilisées dans ces formats.

3.2 Les normes communes acceptent le format de présentation du type tableau bidimensionnel et le format conforme à la norme EDIFACT. Certaines Administrations adopteront vraisemblablement le premier et d'autres le second. Les Administrations qui pourront utiliser les deux seront en mesure d'exploiter au mieux la technique EDI.

4 Formats de présentation de message normalisés

4.1 Chaque message est composé de trois parties:

- i) un enregistrement d'en-tête qui contient les renseignements relatifs aux Administrations d'origine et de destination, ainsi qu'une brève description du message, comme le type de service, l'année, le mois et le numéro d'ordre pour un compte mensuel;

- ii) des enregistrements détaillés contenant le corps du message. Par exemple, la ligne comptable d'un compte de trafic mensuel – Annexe A1;
- iii) un sous-total et un état de compatibilité contenant des totaux de concordance pour permettre à l'Administration de destination de confirmer que les enregistrements détaillés reçus sont bien complets. L'Annexe A2 donne un exemple de format de présentation du type tableau bidimensionnel pour les comptes téléphoniques et télex, et l'Annexe B le format EDIFACT équivalent. Les deux formats ont un contenu plus ou moins semblable, mis à part quelques différences de structure.

5 Codes normalisés pour les données de référence

5.1 Les tableaux de codes normalisés pour les données de référence sont tenus à jour pour les types de données suivants:

- i) codes de type de service comprenant 2 caractères alphabétiques: par exemple, TP = téléphone;
- ii) codes de type de trafic avec 4 caractères alphabétiques, y compris les espaces: par exemple AR = Tarif réduit pour l'automatique international;
- iii) codes monétaires composés de 3 caractères alphabétiques: par exemple, XDR = Droits de tirage spéciaux;
- iv) codes d'administration ou d'exploitation reconnue composés de 5 caractères: 3 caractères alphabétiques, y compris les espacements pour identifier le pays, et 2 caractères numériques pour identifier l'Administration dans ce pays. Par exemple: ABC01 = Régie des télécommunications du pays A.

5.2 Le TSB fournira sur demande des informations complémentaires sur la façon d'obtenir un guide utilisateur, les codes normalisés pour les données de référence et les utilisateurs de la technique EDI.

5.3 Les Administrations qui concluent des accords bilatéraux pour utiliser la technique EDI sont priées d'en informer le TSB de sorte que celui-ci puisse compléter sa liste.

6 Procédure d'émission et de réception des données

6.1 La procédure suivie pour l'émission des données est la suivante: l'Administration d'origine convertit les données établies par son système informatique et selon sa propre norme interne pour qu'elles soient conformes à la norme commune. Elle transmet ensuite ces données à la boîte postale de l'Administration de destination par un système de messagerie électronique X.400 ou par un réseau d'échange de données informatisé. Quand elle reçoit ces données, l'Administration de destination effectue la conversion en sens inverse, c'est-à-dire de la norme commune dans sa propre norme interne, pour continuer à les traiter avec son propre système informatique.

6.2 Des protocoles additionnels permettent à l'Administration de destination d'accepter formellement un relevé du compte de trafic tel quel ou de le retourner modifié à l'Administration d'origine.

Annexe A1

Format de présentation du type tableau bidimensionnel pour les comptes téléphoniques et télex mensuels – Enregistrements détaillés

(Cette annexe fait partie intégrante de la présente Recommandation)

Monthly accounts – Telephone and telex

Detailed records						
EL Field Nu		LE	CL	Positions From	To	Remarks
1	Record identifier	1	A	1	1	Always "M" as Monthly
2	Service type code	2	A	2	3	
3	Code of account issuing operator	5	A	4	8	
4	Code of account destination operator	5	A	9	13	
5	Month of the account	4	N	14	17	YYMM
6	Code of operator origin of traffic	5	N	18	22	
7	Code of 1st operator traffic passes by	5	A	23	27	
8	Code of 2nd operator traffic passes by	5	A	28	32	
9	Code of 3rd operator traffic passes by	5	A	33	37	
10	Code of operator destination of traffic	5	A	38	42	
11	Traffic month	4	N	43	46	YYMM
12	Traffic type code	4	A	47	50	
13	Number of calls	9	N	51	59	
14	Number of minutes	10	N	60	9	
15	Share fee per call	6	N	70	75	(2 + 4)
16	Share fee per minute	6	N	76	81	(2 + 4)
17	Accounting procedure	1	A	82	82	D = Direct, C = Cascade
18	Amount	16	N	83	98	(14 + 2)
19	Currency code	3	A	99	101	ECU or XFO or USD or XDR
20	Record type	1	N	102	102	1, 3 or 4

Record types: 1 = detail; 2 = subtotal; 3 = wrong; 4 = corrected detail; 5 = corrected subtotal; 8 = total record; 9 = corrected total.

Null fields other than fillers must be filled with null characters (Numerics = 0; Alphanumerics = underscore). Negative numeric fields to start with "-" sign.

Annexe A2

Format de présentation du type tableau bidimensionnel pour les comptes téléphoniques et télex mensuels – Sous-total et état de compatibilité

(Cette annexe fait partie intégrante de la présente Recommandation)

Subtotal and matching records					
EL Field Nu		LE	CL	Positions From To	Remarks
1	Record-identifier	1	A	1 1	Always "M" as Monthly
2	Service type code	2	A	2 3	
3	Code of account issuing operator	5	A	4 8	
4	Code of account destination operator	5	A	9 13	YYMM
5	Month of the account	4	N	14 17	
6	Filler	16	A	18 33	(14 + 2)
7	Total amount in ECU	16	N	34 49	
8	Filler blank	1	A	50 50	(14 + 2)
9	Total amount in XFO	16	N	51 66	
10	Filler blank	1	A	67 67	(14 + 2)
11	Total amount in USD	16	N	68 83	
12	Filler blank	1	A	84 84	(14 + 2)
13	Total amount in XDR	16	A	85 100	
14	Filler blank	1	A	101 101	For subtotal; 2, 3, 5: for matching record 3, 8, 9
15	Record type	1	N	102 102	

Record types: 1 = detail; 2 = subtotal; 3 = wrong; 4 = corrected detail; 5 = corrected subtotal; 8 = total record; 9 = corrected total.

Null fields other than fillers must be filled with null characters (Numerics = 0; Alphanumerics = underscore). Negative numeric fields to start with "-" sign.

Format de présentation conforme à la norme EDIFACT pour les comptes téléphoniques et télex mensuels, 5

Format de présentation du type tableau bidimensionnel pour les comptes téléphoniques et télex mensuels – Enregistrements détaillés, 3

Format de présentation du type tableau bidimensionnel pour les comptes téléphoniques et télex mensuels – Sous-total et état de compatibilité, 4

norme EDIFACT, 1

6391

Imprimé en Suisse

Genève, 1996